

Monsieur X vient d'apprendre, par la consultation des registres des baptêmes et mariages de la paroisse Saint-Thomas de Landerneau, que ses ancêtres Louis Kerneis, de Dirinon et Marie-Jeanne Kermarrec, de Saint-Thomas, y avaient convolé en justes noces le 7 novembre 1785. Il souhaiterait désormais savoir si l'union a préalablement donné lieu à la rédaction d'un contrat de mariage et si possible, en retrouver un résumé ou mieux encore, l'acte original. ([cf. doc 1](#))

Pour en retrouver un résumé dans les sous-séries 5 C à 39 C du Contrôle des actes, il devra successivement :

- identifier en premier lieu le bureau de rattachement des paroisses dont sont originaires les deux époux, et pour ce faire, consulter le [Tableau par localités des bureaux du contrôle](#). Il y apprend que Dirinon relève du bureau de Daoulas (sous-série 14 C) et que la paroisse Saint-Thomas de Landerneau dépend du bureau éponyme (sous-série 19 C). ([cf. doc 2](#))
- rechercher les références des tables alphabétiques des contrats de mariage pour ces deux bureaux et pour ce faire, consulter le [Tableau général des registres du contrôle \(sous-séries 5 C à 39 C\)](#). La table du bureau de Daoulas pour cette époque ne nous est pas parvenue, par conséquent rien ne semble envisageable – rapidement du moins – de ce côté. Celle de Landerneau, en revanche, figure au tableau et couvre notamment l'année recherchée : 1785. ([cf. doc 3](#))
- la consultation en salle de lecture de l'original de cette table révèle, à la lettre **K**, les noms et prénoms de ses deux ancêtres, ce qui signifie qu'un contrat a bien été passé dans le ressort du bureau de Landerneau, probablement quelques mois avant la cérémonie nuptiale du 7 novembre. Première conséquence : la piste du bureau de Daoulas peut être définitivement abandonnée.
- la table en question lui livre d'autres détails, et notamment : la profession des intéressés, l'estimation des biens apportés par chaque conjoint à la future communauté, la date de rédaction du contrat de mariage – le 27 août 1785 –, le nom du notaire qui l'a reçu, Maître Le Bris, et **la date du contrôle de l'acte en question par l'administration** : le 3 septembre 1785.

Mentionnons au passage l'erreur du receveur du bureau de Landerneau, qui domicilie l'épousée dans la paroisse de Saint-Thonan (évêché de Léon) et non dans celle de Saint-Thomas (évêché de Cornouaille).

- muni de la date du contrôle et sachant par le [Tableau d'utilisation des tables du bureau du contrôle](#) ([cf. doc 4](#)) que la table des contrats de mariage renvoie aux [Registres chronologiques du Contrôle des actes des notaires et sous seing privé](#) ([cf. doc 5](#)), il suffit désormais à notre chercheur de se reporter à l'original de ce registre, afin d'y retrouver le résumé du contrat à la date du contrôle de l'acte. Cette synthèse révèle, en

règle générale, le lieu de résidence du notaire (*Plougastel, dans le cas qui nous intéresse*) et confirme la date de rédaction de l'acte.

Attention cependant !

La résidence du notaire, indiquée dans ce dernier registre, peut parfois s'avérer inexacte et livrer une fausse piste. Il est par conséquent nécessaire, à ce stade, à Monsieur X de recouper l'information avant de poursuivre sa recherche. Dans le cas de Maître Le Bris, différents actes présentés par lui à la même époque et enregistrés par l'administration du Contrôle dans les pages précédentes ou suivantes de celle contenant le résumé du contrat du 3 septembre 1785, nous apprennent qu'il se domicilie en réalité à Landerneau et non à Plougastel, comme indiqué.

Il s'agit probablement dans le cas présent d'une nouvelle erreur du receveur chargé de l'enregistrement de l'acte (un homonyme officie en effet à la même époque dans cette dernière localité).

Pour retrouver l'original du contrat dans la sous-série 4 E des notaires

Monsieur X, qui dispose désormais de la plupart des réponses à ses questions, souhaite à présent poursuivre des investigations dans le minutier départemental des notaires (*sous-série 4 E*), dans l'espoir d'y retrouver l'original du contrat du 27 août 1785. Pour ce faire, il doit :

- conserver de sa première recherche : la date de rédaction du contrat de mariage ; le nom et la localité d'exercice du notaire rapporteur de l'acte.
- repérer dans le [Tableau les localités par cantons](#), celui dont relève la résidence en question : Landerneau, dans le cas de Maître Le Bris. ([cf. doc 6](#))
- rechercher les nom et prénom(s) du notaire et les références de ses actes dans les inventaires des minutiers du canton identifié qui sont consultables en ligne sur notre site internet. ([Accéder aux inventaires des archives notariales consultables sur le site internet du service](#)) Une fois qu'il aura trouvé le bon inventaire, il y relèvera la cote de la liasse susceptible, par ses dates extrêmes, de contenir le document recherché et la demandera en consultation en salle de lecture

Dans le cas qui nous intéresse, le contrat de mariage recherché par Monsieur X sera retrouvé dans les minutes originales de Maître Charles-Marie Le Bris, notaire de la principauté de Léon, à Landerneau (*sous-série 4 E 93*). ([cf. doc 7](#))

Documents cités

[DOC 1](#)

Acte de mariage de Louis Kerneis et de Marie-Jeanne Kermarrec, 7 novembre 1785

(3 E 125/4)

Le Sept novembre mil sept cent quatre vingt cinq après Les fiançailles et tous
bons faits dans les temps et lieux prescrits sans opposition et connoissances
d'empêchement, comme il conste par les Registres et le certificat du Recteur de
Dinon. Je Louisigné, prêtre Recteur de publiquement interrogé dans cette église par
Louis Kerneis fils majeur de feu Pierre Kerneis et de Marguerite merrien de la paroisse de Dinon
Et Marie Jeanne quillien K mavec fille majeure de feu Jean K mavec et de Jeanne
quillien de cette paroisse, et ayant pris leur mutuel consentement par paroles de
présent Les ai solennellement conjoints en mariage en présence de Mathurin
Et de Jean Kerneis frères du nouveau marié qui avec Les contractans ont déclaré
ne savoir signer, et en présence de François K mavec et de Louis nicolas cornec
qui signent j'ai ensuite célébré la sainte messe et leur ai donné la bénédiction
nuptiale suivant la forme et les cérémonies prescrites par nôtre mère la sainte
église. François K mavec Anne névêles
marie Louise labous Louis cornec
P. J. Badenez prêtre Recteur de St Thomas

[Retour](#)

[DOC 2](#)

Extraits du tableau par localités des bureaux du contrôle

Dineault	Chateaulin
Dirinon	Daoulas
Deuernenez	Deuernenez

Landerneau	Chateaulin du Faou
Landerneau	Landerneau
Landévennec	Le Faou

1. Correspondances paroisse - bureaux vers 1760

[Retour](#)

Extrait du tableau général des registres du contrôle (sous-séries 5 C à 39 C)

Tableau général des registres du contrôle conservés dans les sous-séries 5 C à 39 C

	Landerneau (19 C)	Landivisiau (20 C)
Registres de formalité et droits joints		
Contrôle des actes des notaires et sous seing privé	1696-1790	1693-1790
Centième denier	1704-1791	1705-1790
Insinuation suivant le tarif	1705-1791	1765-1770
Centième denier des biens réputés immeubles	-	1748-1751
Droit sur les affirmations de voyage	-	-
Droits de sceau et de contrôle	1748-1751	1693-1719
Décrets volontaires	-	-
Quatre deniers pour livre des ventes de meubles	-	-
Droit de syndic des notaires	-	-
Contrôle des bans de mariage	-	-
Consignation d'amendes	-	-
Tables		
Table des acquéreurs et nouveaux possesseurs	1733-1789	1764-1791
Table des prises de possession	1733-1791	1775-1788
Table des vendeurs et anciens possesseurs	1760-1786	1727-1791
Table des baux à ferme	1733-1790	1730-1791
Table des démissions	-	-
Table des donations	-	-
Table des partages et des copartageants	1710-1788	1755-1811
Table des contrats de mariage	1759-An II	-
Table des testaments	-	-

[Retour](#)

Extrait du tableau d'utilisation des tables du bureau du contrôle

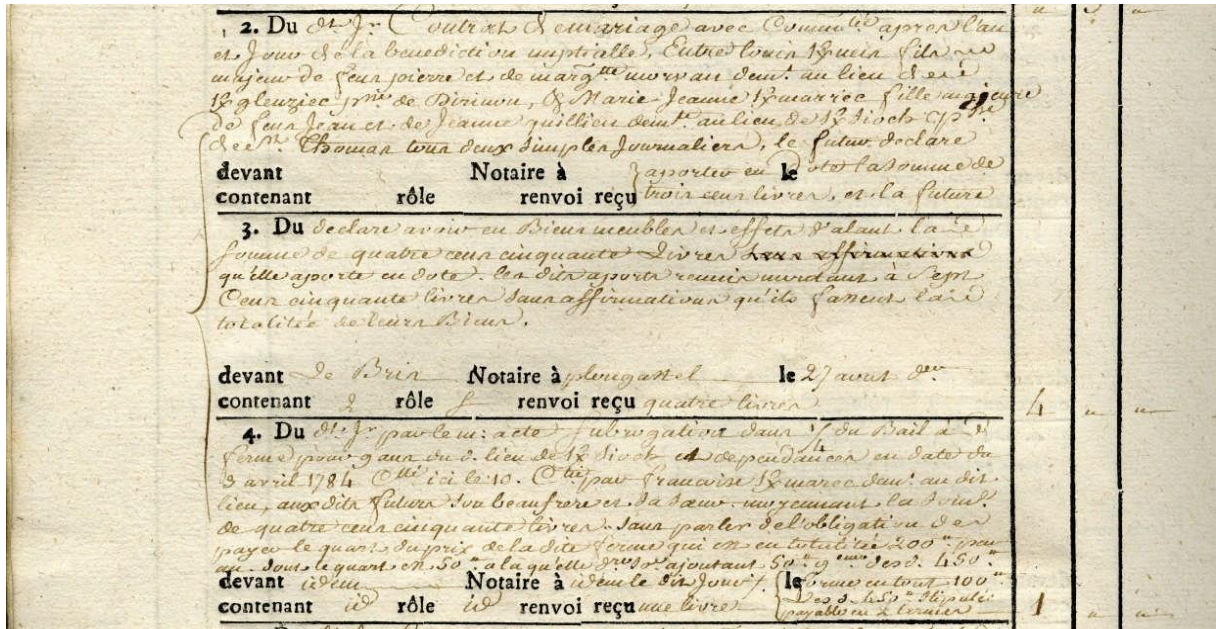
(Sous-séries 5 C à 39 C)

Table...	Version et intitulé de la table	Revoie vers...
...des démissions	Version unique	Le registre du contrôle des actes
...des donations	Version 1 : table manuscrite	Le registre du centième denier
	Version 2 : table pré-imprimée	Le registre du centième denier
...des partages	Version 1 : état alphabétique de tous les partages contrôlés	Le registre du contrôle des actes
	Version 2 : table alphabétique de tous les partages contrôlés	Le registre du contrôle des actes
...des copartageants	Version 1 : table pré-imprimée	Le registre du contrôle des actes
	Version 2 : table pré-imprimée	La version 2 de la table des partages (<i>table alphabétique de tous les partages contrôlés</i>)
...des contrats de mariage	Version unique	Le registre du contrôle des actes
...des testaments	Version unique	Le registre du contrôle des actes

[Retour](#)

Registre chronologique du contrôle des actes des notaires et sous seing privé
Bureau de Landerneau, 1785

(19 C 1/186)



[Retour](#)

[DOC 6](#)

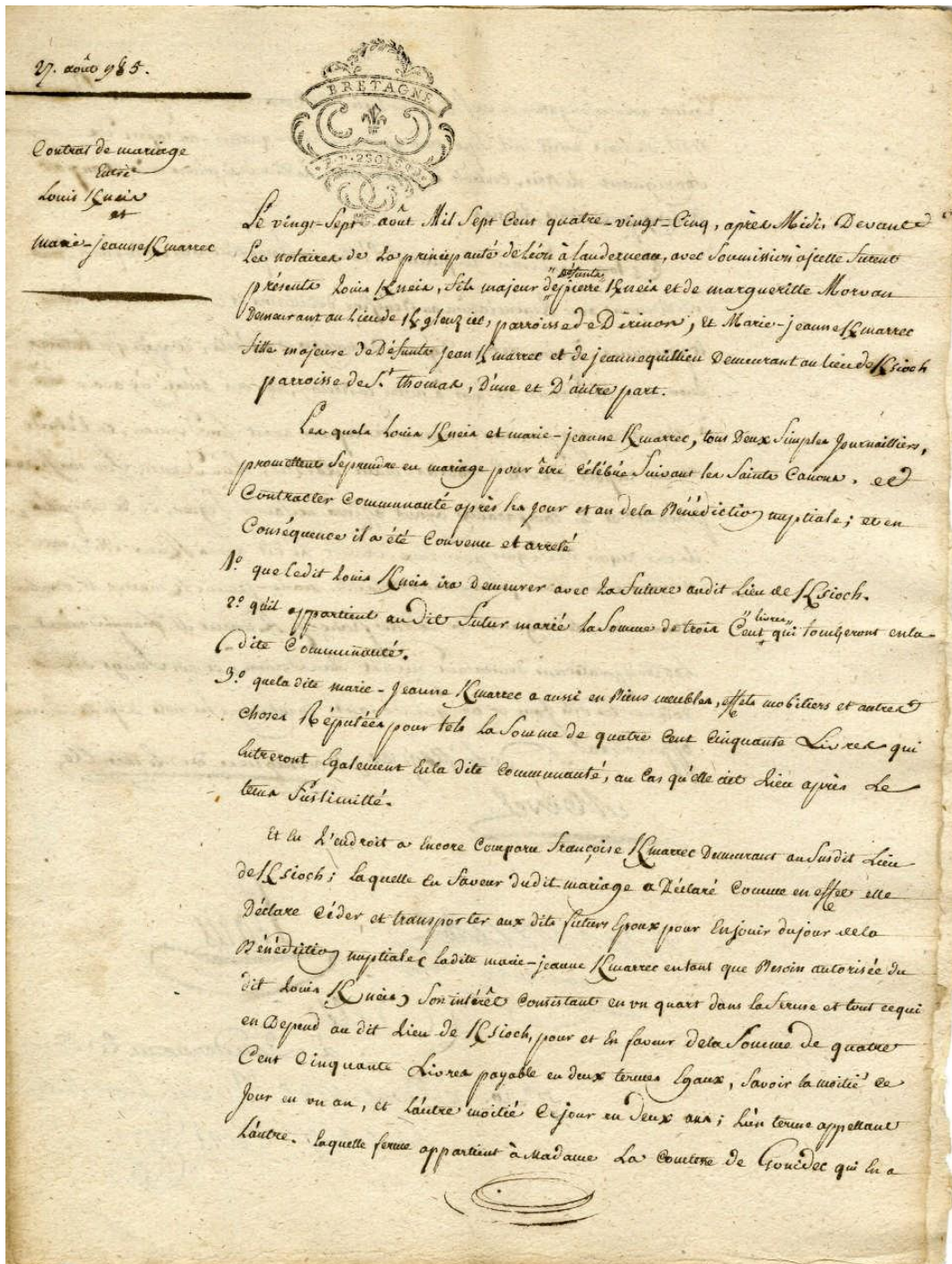
Extrait du tableau des localités par cantons (sous-série 4 E)

Localité (<i>paroisse, trève, commune</i>)	Canton de rattachement dans la sous-série 4 E (<i>notaires</i>)
Landéda	Lannilis
Landeveau	Châteauneuf-du-Faou
Landerneau	Landerneau
Landévennec	Crozon
Landivisiau	Landivisiau

[Retour](#)

Contrat de mariage de Louis Kerneis et de Marie-Jeanne Kermarrec, passé par Maître Jean-Charles Le Bris, notaire de la principauté de Léon, à Landerneau, 25 août 1785

(4E 93/15)



Comme une prolongation de tout sans sur le pied de deux cent livres par an Suivant
Nail du trois avril mil Sept cent quatre-vingt-quatre, au rapport de
Spaniquant Le Bris, Contrôlé à Landerneau Le Dix des mêmes mois et an par
Miberge pour trois divers

Ce tout ce que dessus les parties s'obligent respectivement, et les futurs Epoux
Solidairement avec Renonciation au Mépris de Division et Disunion de leurs biens
à personnes, à peine de tous Dépens, Dommages et intérêts; et après que l'acte
leur en a été donné de mot à autre instruct, elles ont déclaré n'y avoir rien
à changer et y persister. ainsi fait ce passé au dit Landerneau, en l'étude
et au rapport de M^e. Charles-marie Le Bris, L'un d'eux, Son confrere
présent: et les Comparants ayant affirmé au savoir Signés, de ce interpellés,
ils ont requis de Signer pour eux, savoir le dit Louis Guicé M^e. Jean-
Marie Michel Bouriquand le dit Marie-Jeanne Guarec M^e. Berthe
Marie des Laignes et la dite Françoise Guarec M^e. François Médal
les trois praticiens demeurant au dit Landerneau, et nos Seings de
notaires les dits jours et au que devant. En intallique les mots les parties, les uns
approuvés. J. Debris Signés. Bouriquand de Laignes etc

Moével

Romain
notaire

Louis
notaire

à Landerneau le 3
7^e. 10. - Duvr. 1785 Reçu femme
dix sols. Perri

[Retour](#)